

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

BUREAUX } Chez M. GUILBERT, libr., rue Puits-Gaillet, 3.
 } Chez Mme PHILIPPE née BAUDIER, r. St-Dominique, 7.
 } A l'imprimerie des Halles de la Grenette.
 } A Paris, chez M. LÉVILLIER, rue N.-D.-des-Victoires.

ABONNEMENT } Un an. Six mois. Trois mois.
 } Lyon. 24 fr. 13 fr. 7 fr.
 } Hors Lyon. 30 fr. 16 fr. 9 fr.
 } Etranger. 40 fr. 22 fr. 13 fr.

10 centimes le numéro.
 Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le directeur de la Liberté, rue de la Liberté, 4.—Affranchir.

Lyon, 1^{er} Décembre 1848.

Troisième camp de Boulogne.

Les souteneurs de M. Louis Bonaparte, en croyant tendre à la République le piège d'un nom, y sont tombés eux-mêmes.

Le long intervalle qui sépare le décret de l'Assemblée du jour de l'élection présidentielle aura été fatal à une candidature en faveur de laquelle ils n'ont pu susciter que le faux enthousiasme de l'ignorance et la haine des ambitions éconduites ou incapables. Les voilà qui prennent tous la physiologie ridicule de leur héros. Girardin ressemble assez à un aigle privé, trop long temps tenu en cage, et dont la plume s'est usée. La nichée d'aiglons de l'Événement n'a encore pu apprendre du maître qu'un vol incertain. Ils se retournent en tout sens dans le vide d'un nom; ils invoquent sur tous les tons, sur tous les rythmes légués par le grand Hugo, la pâle relique du conquérant. Tout reste stérile; chaque jour leur apporte des départements quelque navrante défection. Ils savent seulement qu'en Bretagne, un certain royaliste ultra, du nom de Thibault de la Guichardière, avec M. de Kersabiec, prétend à leur candidat l'appui de leur fanatisme bourbonien. Le beau succès! Ne trouver d'autre écho au nom du vieil empereur que celui de Cadoudal et de Kersabiec !!

Un nom ne résiste pas à l'épreuve de deux mois, surtout quand il est pour celui qui le porte un vêtement beaucoup trop ample. Le nom s'en retourne honteux vers l'histoire, et l'homme reste avec le prestige comique de sa ridicule présomption. Eclairé par les tirades haineuses et vides des charlatans qui prônent le fils du roi de Hollande, le peuple finit par distinguer entre l'oncle et le neveu. D'un côté le colosse, de l'autre le nain. D'un côté le batailleur, de l'autre le constable armé du gourdin. D'un côté le grand organisateur, de l'autre le petit bourgeois de Thurgovie qui fredonne le ranz-des-vaches. D'un côté l'austère et sombre empereur, de l'autre le gentleman anglais, l'habitué du Turf, le chevalier des tournois posthumes de l'aristocratie anglaise. On sait qu'il est le neveu de Napoléon; mais on sait aussi que Louis-le-Débonnaire était fils de Charlemagne.

Mais si l'impuissance de tous les débris des régimes passés à grandir leur triste héros éclate surabondamment, il faut leur reconnaître en fait de calomnies, d'attaques sourdes, de coups de stylets empoisonnés, une force peu commune. Ils ont appris en peu de jours toute la pratique de la vendetta corse. Ils attendent le compétiteur de Louis Bonaparte à tous les coins de son histoire. Son berceau, son enfance, sa jeunesse, sa virilité, rien n'échappe à leurs coups. Déjà il trahissait la république dans les bras de sa nourrice; déjà son incapacité absolue se manifestait dans tous les actes de sa carrière militaire; il insultait son colonel; il maltraitait Bugeaud dans sa correspondance; il souillait son style d'expression de corps de garde, et, plus tard, il suscitait, pour la vaincre, la formidable insurrection de juin: preuve plus que suffisante de son incapacité et de son implacable ambition. Voilà le thème de chaque jour, voilà le lit où coulent péle-mêle les phrases de la Presse, les strophes de l'Événement, les radeaux chargés des lourdes périodes du Constitutionnel, les alinéas poudrés de la Gazette de France, les homélies de la Gazette de Lyon, et les rogatons sans saveur que nous sert l'Union nationale.

Voilà ce que peuvent pour un nom et contre un homme les royalistes, les sacristains et les bourgeois repus coalisés. Après cela, jugez de l'avenir que nous prépareraient de pareils hommes. Nous regrettons du fond de notre cœur de voir l'histoire de Napoléon feuilletée par les mains de tous les trainards d'une armée évanouie qui, elle au moins, apportait à la défense de ses maîtres de la bravoure et de la dignité. Que vous êtes déchus, chevaliers de la légitimité, grognards de l'empire. Dans les bas fonds où les ambitions sans cœur et sans générosité marchent à la suite de la calomnie, vous avez rencontré Thiers et Girardin! Ceux d'entre vous à qui il reste la pudeur du souvenir, l'invincible honneur qui accompagne le culte de la gloire, se sont détournés de vous avec douleur. Vous êtes les compères de mauvais joueurs dignes tout au plus de l'alliance du rédacteur en chef de la Gazette de France!

Fils du roi de Hollande, vous avez une belle armée! vos maréchaux sont dignes de vous! avec eux vous pourriez sans peine vaincre la république française. Si la corruption devrait être à cette fin un instrument redoutable, ils vous en apporteraient plus qu'il ne vous en faudra. Ils savent encenser et trahir leurs maîtres; ils savent mettre dans le par immoral engagé par leur ambition, l'enjeu d'un vaste pays;

ils savent conclure des marchés avantageux avec les Judas comme Deutz, et les Néron comme Nicolas de Russie. Un empereur de votre taille, de votre renom, de vos antécédents peut sans crainte les prendre à son service; ils vous mèneront là où vous devez aller, à l'ignominie de votre nom, à la perte de cette paix que vous garantissiez votre incapacité, aux remords d'avoir compromis aux yeux de la France une gloire à laquelle ne se rattachait plus aucune espérance; peut-être à des désastres plus grands et que nous n'osons prévoir.

Si vous aviez une étincelle de l'âme de votre oncle, vous auriez assez de dédain pour repousser loin de vous cette tourbe d'affamés, prêts à vous déchirer demain si vous ne leur livrez pas la France à exploiter. Vous fustigeriez tous ces charlatans, ces poètes à livrée de cour, ces romanciers bouffis des faveurs du dernier roi et de ses fils, et vous vous renfermeriez majestueusement dans le respect d'une mémoire dont Dieu vous a confié le dépôt. La France ne veut pas vous donner le diadème de Bonaparte; il n'est pas à votre mesure. Si vous deveniez roi, vous n'auriez que la couronne de pampre, tressée par des mains habituées aux pots de vins de la royauté constitutionnelle; et puis la République, trahie, serait près de vous avec sa menace perpétuelle, accumulant ses vengeances, surveillant votre marche, vous barrant le passage de son épée nue. Les vieux amis de votre oncle, désolés de vous voir mentir à sa gloire, de vous voir dissiper, dans les vulgaires orgies d'un pouvoir éphémère le grand héritage de l'empire, s'uniraient à la République pour vous renverser. La liberté conspirerait contre vous avec l'honneur de nos armées; vous tomberiez victime de l'histoire grandiose que vous invoquez, et de la République que vous auriez trahie, en suivant les conseils de vos tuteurs.

Ceux-là même qui vous auraient porté sur le pavois se détourneraient de vous. Ils vous puniraient d'avoir trompé leur espoir d'une résurrection impériale, et, vous traquant au pied de la colonne de bronze, ils vous poignarderaient sous les yeux de l'empereur déshonoré par vous.

Quand les soldats romains, irrités de voir Vitellius souiller dans de monstrueux festins la couronne qu'ils lui avaient donnée, eurent résolu de l'immoler, avant de lui donner le coup fatal, ils le forcèrent, pendant quelques instants, à regarder le soleil, en lui mettant la pointe d'une épée sous le menton.

Un de nos correspondants de Paris nous écrit: « Quatre heures et demie. — M. Vivien vient de présenter un projet pour l'exploitation du chemin de fer de Lyon, la construction du chemin de fer de Lyon à Avignon, et l'achat de celui d'Avignon à Marseille. »

Nouvelles du Pape.

D'après un passager qui était sur le Mentor, il ne paraît pas absolument certain que le pape fût à bord du Tenare. Ce passager nous a dit que, sur l'avis donné au commandant du Tenare que le pape était parvenu à sortir de Rome dans la voiture de l'ambassadeur de France, ce navire avait dû quitter Civita-Vecchia pour aller croiser aux environs d'Ostie, à l'embouchure du Tibre, pour recueillir l'illustre fugitif. La circonstance de la non arrivée du Tenare à Toulon ni à Marseille peut faire craindre que le Saint-Père n'ait pas pu parvenir à s'embarquer.

D'après une autre version, que nous avons recueillie dans la journée, le pape se serait dirigé sur Gaète, dans les Etats de Naples; le trajet de Rome à Gaète peut se faire par Albano, Velletri, Terracine, Fondi, en dix ou douze heures en poste. On suppose alors que le Tenare aurait reçu l'ordre d'aller le prendre à Gaète.

Enfin, d'après une troisième version qui a circulé dans la journée, le pape aurait voulu se faire conduire auprès de M. l'amiral Baudin, et de là à Malte, jusqu'au moment où la question de la présidence sera décidée, afin d'éviter, dans le cas, peu probable il est vrai, de l'élection de M. Louis Bonaparte, de se trouver en quelque sorte à la disposition d'un parent de MM. Canino et Borghèse, dont les menées le forcent à fuir de ses Etats.

Il est, du reste, certain que le pape a pu quitter Rome. Nous en acquérons la preuve par la lecture de l'incroyable proclamation du ministère romain. On remarque, sous cette apparence audace, une véritable alarme. A qui la faute? Ils l'ont voulu!

« Le pape, poussé par de funestes conseils, a quitté Rome cette nuit. Dans un moment aussi solennel, le ministère ne manquera pas aux devoirs que lui imposent le salut de la patrie et la confiance qui lui a été accordée par

le peuple.
 « Toutes les dispositions sont prises pour le maintien de l'ordre et pour sauvegarder la vie et les intérêts des citoyens.
 « Une commission va être immédiatement constituée en permanence, pour punir, avec toute la rigueur des lois, quiconque oserait attenter à l'ordre public ou à la vie des citoyens.
 « Toutes les troupes et toutes les gardes nationales se tiendront en armes dans leurs quartiers respectifs, prêts à accourir au premier ordre.
 « Le ministère, uni à la chambre des représentants et au Sénat romain, prendra désormais toutes les mesures que lui commanderont les circonstances.
 « Romains, fiez-vous à nous! Restez dignes du nom que vous portez, et répondez par la grandeur d'âme aux calomnies de vos ennemis!

« Rome, 25 novembre 1848.
 « C. E. Muzzarelli, président; Gius. Galletti; Gius. Lunati; Sterbini; P. Campello; G.-B. Sereni »

ÉVÉNEMENTS DE FLORENCE. — Mercredi 22 novembre, une affiche imprimée, apposée dans la matinée, invitait le peuple à se réunir sur la place du Dôme, à une heure de l'après-midi, afin de se concerter sur les moyens à prendre, dans le cas où les députés qui allaient être nommés ne seraient pas ceux désignés par le cercle populaire. Vers midi, un groupe d'agitateurs fit irruption dans le Dôme, où se faisait l'élection, brisa l'urne électorale, détruisit les sièges, déchira tous les papiers qui se trouvaient sur les tables, insulta quelques-uns des candidats à la députation. Le même scandale se reproduisit dans les églises où se faisaient les élections. Puis cette tourbe, grossie d'une foule de curieux, se transporta au Palais-Vieux, fit invasion dans le péristyle, et une députation se présenta au ministre de grâce et justice, et demanda: 1^o que les élections fussent annulées, que la loi électorale fût refaite, et que le principe du vote universel y fut admis; 2^o que le ministère Capponi fût mis en accusation. (Courrier de Marseille.)

Départ de la brigade expéditionnaire d'Italie.

Le bruit courait, hier soir, qu'une dépêche télégraphique, reçue par le général Carrelet, lui enjoignait d'embarquer immédiatement la brigade du général Mollières pour une destination encore inconnue.

L'autorité militaire n'a à sa disposition que la frégate à vapeur le Magellan qui a eu l'ordre de suspendre l'embarquement des colons, pour recevoir des troupes à son bord. — Dans la nuit, trois autres frégates à vapeur sont attendues de Toulon avec le matériel d'artillerie de la brigade expéditionnaire. Ces bâtiments pourront, selon toute probabilité, prendre le large aujourd'hui dans l'après-midi.

Nous voudrions croire que le départ de ces troupes se rattache aux désordres anarchiques qui ont forcé le pape à quitter ses Etats; malheureusement le temps a manqué au télégraphe même, pour apporter une décision au sujet de ces événements.

Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons qu'applaudir vivement à toute mesure énergique qui prouverait que le Gouvernement tient à maintenir la France au rang qui lui appartient, et qu'il est décidé à intervenir dans des événements qui nous touchent de si près.

P.-S. — Minuit. — On nous affirme que les troupes font leurs dispositions pour s'embarquer au point du jour.

Le bruit se répand que le pape est arrivé dans la journée à Toulon. (Courrier de Marseille.)

La France a toujours défendu le Saint-Siège contre ses ennemis. Aider, soutenir, sauver la papauté menacée ou attaquée, a été dans tous les temps sa mission traditionnelle et providentielle. Le gesta Dei per Francos aura, nous n'en doutons pas, une page de plus à ajouter à sa glorieuse chronique. L'esprit de révolte et d'anarchie vient de placer le plus grand pape des temps modernes dans une situation déplorable. Le cri d'alarme, l'appel du père des fidèles à la fille aînée de l'Eglise sera entendu. La France républicaine et démocratique fera pour Pie IX ce qu'ont fait, en d'autres temps, les plus glorieux chefs de la monarchie. La France catholique a confiance dans les nobles sentiments du chef du pouvoir exécutif, et des ministres honorables qui partagent sa sollicitude.

Aujourd'hui l'Ere Nouvelle ajoute :

Notre confiance n'a pas été trompée. La France parle, le pape sera libre ; et puisque la République met son épée au service de l'Eglise, l'alliance du catholicisme et de la démocratie est consommée. Nous ne croyons pas que, depuis la Révolution française, se soit levé sur le monde un moment plus solennel.

Le numéro 261 du SALUT PUBLIC.

RECTO.

Ailleurs, nous n'avions que l'inconnu, l'incertain; un fossé peut-être que des imprudents s'approprièrent à franchir au risque d'y précipiter la France. Au-dessous du nom de Louis Bonaparte, nous apercevions des intrigues s'agiter, des ambitions se mesurer, et songeant avant tout au pays, nous nous disions que tous ces partis coalisés sur un nom, se trouveraient le lendemain de la victoire en face les uns des autres, avec leurs passions, leurs intérêts ennemis. De là, la lutte au sein des pouvoirs publics, l'affaiblissement de l'autorité, les coups d'état, une nouvelle révolution peut-être au profit d'un dictateur inconnu, et à coup sûr des convulsions terribles, dans lesquelles la France pourrait périr. Tout nous démontrait qu'autour de ce nom, il n'y avait qu'une cohue de rancunes ou d'espérances auxquelles notre bon sens nous disait que nous ne devions pas nous associer.

VERSO.

Le manifeste de Louis Bonaparte a paru aujourd'hui. C'est un programme fort rassurant. Et si chacun des deux candidats tient ses promesses, la France est sûre d'avoir un excellent président dans tous les cas. La réunion de la rue de Poitiers attend, observe, mais elle est plutôt favorable à Louis Bonaparte qu'à Cavaignac.

Quoi qu'il en soit, je ne puis m'empêcher de rendre justice à la loyauté et surtout à la convenance que les membres de cette réunion apportent dans leur conduite. Ce sont des adversaires avec lesquels on est sûr de ne devenir jamais ennemis.

Puis, l'impartialité dudit journal lui impose le devoir de publier tout au long ce programme fort rassurant et qui promet un si excellent président à la France.

Pie IX est à Marseille. C'est, depuis cinquante ans, le troisième Pontife qui touche le sol Français, hélas ! trop inhospitalier à ses prédécesseurs Pie VI et Pie VII.

Rendons grâce et justice à la glorieuse attitude que vient de prendre le Gouvernement. Il a parfaitement répondu à la pensée de la France, il a répondu au sentiment démocratique, il a su perpétuer nos traditions nationales et rester fidèle au but sublime que poursuit à travers les siècles et à travers le monde la nationalité française, à savoir la propagation des principes évangéliques et la réalisation progressive de la fraternité universelle.

Merci, Général ! votre cœur de soldat, votre cœur de Français, votre cœur de républicain n'a pas failli à la grande tâche qui vous était imposée par les événements. En ne prenant conseil que de vos nobles inspirations, en protégeant ouvertement la personne du Pape contre les fureurs de la démagogie italienne, vous avez arraché la politique nationale à l'ornière dans laquelle la traînaient les Gouvernements passés, et vous l'avez lancée dans une voie large et généreuse.

Merci, au nom de la France ! merci, au nom de l'Eglise, au nom de la Chrétienté, au nom du Souverain-Pontife !

Certes, nous n'attendions pas moins, il faut le dire, du pouvoir exécutif ; les dispositions toutes catholiques du ministre Bastide nous sont connues, et en exprimant, aux premiers bruits de Rome, le désir de voir la France intervenir pour assurer la liberté personnelle du Saint-Père, nous savions bien que nous ne faisons que devancer la pensée du Gouvernement. Mais ce qui nous a remplis d'admiration, c'est la dignité, la convenance, et nous dirons presque la majesté avec laquelle le général Cavaignac a fait parler à la tribune l'honneur de la France et le devoir de la République ; c'est le choix intelligent de M. de Corcelles dont on connaît le dévouement pour l'Eglise et pour la démocratie ; c'est surtout cette précision, cette promptitude, cette vigueur, cette sûreté de coup-d'œil avec laquelle on a su prendre une importante, une énergique résolution.

Que cette initiative solennelle ouvre donc une nouvelle ère à nos rapports avec les puissances étrangères ! Soyons partout francs et Français comme dans les affaires de Rome. Ne laissons plus à l'Angleterre le soin de protéger de ses escadres protestantes, comme elle le faisait l'an passé, les Etats romains contre les invasions de l'Autriche ! Elevons à l'horizon de l'Europe le fanal de la politique révolutionnaire, et que les rois bombardeurs comme les démagogues assassins sachent qu'ils trouveront désormais une armée française sur le chemin de leurs barbaries !

Disons le, et soyons-en fiers pour notre patrie, Pie IX n'a pas hésité à se jeter dans les bras de la France ; il n'a pas douté un instant de la fille aînée de l'Eglise ; il a oublié, mieux que nos prétendus catholiques de France, les fureurs anti-sacerdotales de 93, il a oublié le douloureux pèlerinage que le Directoire a imposé à Pie IX, et le rapt de Pie VII à Fontainebleau, pour ne se souvenir que du lien moral et suprême qui nous rattache au vicar d'une Eglise dont la France est le soldat.

Détails sur la révolution de Rome.

Voici de nouveaux détails sur quelques-uns des épisodes les plus saillants de la révolution romaine :

C'est vers une heure après-midi que M. Rossi quittait pour la dernière fois le Saint-Père : à une heure vingt minutes, il arrivait à la Cancellaria, dans laquelle se réunissent les chambres. A l'instant où la voiture pénétrait dans la cour, des cris et des huées se firent entendre. Le pied de l'escalier était exclusivement, ou presque exclusivement, occupé par vingt ou trente jeunes gens faisant partie d'un corps de volontaires dit Bersaglieri ou tirailleurs, qui portent une sorte d'uniforme tyrolien. Presque tous sont des étudiants. Au moment où M. Rossi se disposait à monter l'escalier, les Bersaglieri lui ouvrirent un large passage; mais à peine eût-il fait quelques pas, qu'ils se précipitèrent sur lui et le poussèrent contre la muraille. Là, un coup de poing reçu sous le menton força le malheureux ministre à lever la tête : en cet instant, il fut frappé d'un coup de poignard à la gorge et expira quelques minutes après.

« Quand le bruit de l'assassinat s'est répandu dans la salle de l'Assemblée, l'ambassadeur d'Espagne, M. Martinez de la Rosa, s'est levé à l'instant et est sorti suivi de son secrétaire. L'ambassadeur de France a dit : « Attendons pour voir ce que va faire le président et ce que résoudra la chambre. » Ils n'ont rien fait. On lisait un discours que personne n'écoutait. Au bout d'un quart-d'heure, l'ambassadeur de France s'est levé en disant : « Je ne veux pas être complice d'une telle impassibilité. »

On sait qu'immédiatement après l'assassinat de M. Rossi, les démagogues conduits par Louis Bonaparte, prince de Canino, se réunirent au café dei Bell-Arti et s'emparèrent du gouvernement désorganisé par la mort de M. Rossi, par la panique des autres ministres qui tous étaient en fuite ou se cachaient, laissant le pape seul avec l'ambassadeur de la République française. Les troupes mêmes avaient passé au peuple, et à peine s'il restait au Saint-Père une centaine de défenseurs dans la soirée de l'attentat.

« Toute la nuit fut employée par les chefs des exaltés à préparer par le moyen des cercles la journée du samedi ; ils savaient qu'ils n'avaient aucune résistance à craindre de la part de l'autorité. M. Rossi, ministre de l'intérieur et des finances, et directeur de la police, n'était pas remplacé ; d'un autre côté, le duc de Rignano, ministre des travaux publics, ministre par interim de la guerre, commandant par interim de la garde civique, était dans son lit ou en fuite ; il y avait donc interrègne complet dans le gouvernement ; ils compaient aussi que la crainte du poignard rendrait impossible tout autre ministère que celui qu'ils voulaient imposer au Saint-Père, et malheureusement ils avaient raison.

« Minghetti lui-même, auquel le pape s'est adressé après d'autres tentatives inutiles, a refusé comme les autres.

« Dès le matin, des affiches placardées dans les rues invitent le peuple romain à se réunir à dix heures à la place du Peuple ; les carabiniers et le reste de l'armée étaient particulièrement invités à se joindre à leurs frères.

« Dix heures du matin. Le peuple se réunit lentement ; il y avait de l'hésitation.

« Pendant ce temps-là, les membres les plus influents et les plus honnêtes des deux chambres, les chefs des légions de la garde civique, les officiers supérieurs de l'armée, convoqués par le Saint-Père, se réunissaient auprès de lui au Quirinal.

« Le pape les assure de ses bonnes intentions de choisir un ministère conforme à leurs désirs ; il leur fait part des refus qu'il a éprouvés, il leur demande de protéger quelque temps encore la tranquillité pour qu'il puisse former une combinaison.

« Les réponses embarrassées qui lui furent faites durent lui laisser peu d'espérances, et néanmoins il résolut d'aller jusqu'au bout.

« Onze heures et demie. Les insurgés avaient fait battre le rappel, exciter à domicile l'ardeur des retardataires ; ils avaient fini par réunir à la place du Peuple une foule considérable, gardes civiques, soldats, officiers, peuple.

« Ce rassemblement se met en marche pour le Quirinal, portant des étendards sur lesquels sont les noms des ministres qu'ils veulent imposer au Saint-Père : Sterbini, Mamiani, l'abbé Rosmini, etc.

« Le courrier et les événements m'obligent encore à abrégier ; qu'il me suffise de vous dire que le pape, après avoir fermement refusé deux fois d'accepter les conditions qu'on voulait lui imposer et de céder devant la force, a dû faire fermer les portes de son palais en présence des menaces dont il était l'objet.

« Les insurgés ont alors voulu y mettre le feu, mais les 80 suisses de la garde du pape et quelques gardes nobles les ont repoussés ; alors ils ont descendu dans la ville, appelant le peuple aux armes.

« Toute la garde civique, toute sans exception ;
« Tous les carabiniers ;

« Tout le reste de la troupe, se sont joints à eux ; ils ont investi le palais, où il n'y avait toujours que les 80 suisses et quelques gardes nobles, ont braqué un canon contre la porte principale, et ils ont donné une heure au Saint-Père ; il fallait céder ou faire massacrer ses fidèles serviteurs et les suisses, résolu à mourir plutôt que d'abandonner le pape ; Pie IX suivant en cela, du reste, les conseils du corps diplomatique réuni autour de sa personne, a laissé publier la liste et les conditions que vous trouverez dans tous les journaux de Rome. »

On lit dans le *Moniteur universel* : Paris, 25 novembre 1848.

Monsieur le préfet, Des difficultés se sont élevées au sujet de l'inscription des fonctionnaires publics sur les listes électorales, et des instructions me sont données à cet égard au moment où l'élection du président de la République donne lieu à une nouvelle

application du suffrage universel. Le décret du 28 octobre 1848 (art. 2) appelle à concourir à cette élection tous les citoyens inscrits en vertu du décret du 5 mars et de l'instruction du gouvernement du 8 du même mois. Les conditions de l'inscription pour l'élection du président de la République sont, par conséquent, les mêmes que représentants du peuple.

Aux termes du décret du 5 mars (art. 6) et de l'instruction du 8 (art. 5), il faut, pour être inscrit comme électeur dans une commune, y résider depuis six mois. Mais, afin de faciliter l'exercice du droit électoral, une exception a été admise, par le même art. 5, en faveur des citoyens qui, à raison de leurs affaires, ne pourraient sans inconvénients se rendre dans la commune qu'ils ont quittée depuis moins de six mois. Ils peuvent, dans ce cas, et sur leur demande, être inscrits sur les listes des électeurs de la commune où ils viennent de s'établir.

Cette exception, monsieur le préfet, doit s'appliquer, sans aucun doute, aux fonctionnaires publics. S'il a pu naître quelque incertitude à cet égard, il faudrait l'attribuer peut-être à la disposition du décret du 3 juillet, qui exige un domicile réel d'une année pour les élections municipales et départementales, sans réserver, en faveur des citoyens appelés à prendre part à ces élections, les facilités accordées par l'instruction du 8 mars, de sorte qu'ils doivent nécessairement avoir dans la commune un domicile réel d'une année au moins. Mais il n'y a aucune assimilation à faire de ces élections à celle du président de la République, le décret du 28 octobre se référant seulement à l'instruction du 8 mars.

Veillez donner des instructions dans ce sens aux maires de votre département, afin de prévenir toute difficulté dans le travail de révision des listes. Recevez, etc.

Le ministre de l'intérieur, Signé : DUFAURE.

Les explications de samedi occupent exclusivement et occuperont encore longtemps tous les journaux. Mais comme il y avait, dès avant cette fameuse séance, un parti pris à l'avance par chacun de ces journaux, ce n'est pas dans leurs colonnes que l'on doit rechercher le véritable effet que la justification de M. Cavaignac a produit dans l'opinion publique. On croit reconnaître que les graves accusations portées chaque jour contre M. Cavaignac, et qui étaient appuyées par les noms de MM. Garnier-Pagès, Barthélemy Saint-Hilaire, Duclerc et Pagnerre, avaient commencé à produire une vive impression dans les esprits indécis. On entendait de tous côtés des gens qui appelaient la lumière à leur aide, et qui, quoique hostiles à Louis Napoléon, hésitaient à se prononcer pour M. Cavaignac.

Les éclaircissements pleins de franchise et de loyauté que M. Cavaignac est venu apporter à l'Assemblée nationale ont rallié à lui toute la bourgeoisie, toute la classe des hommes modérés, qui veulent, avant tout, l'ordre et la tranquillité publique. On calcule que la séance de samedi vaudra à M. Cavaignac plus d'un million de voix qui hésitaient entre lui et son concurrent. Le neveu de l'empereur obtiendra sans doute encore les voix d'un grand nombre de paysans égarés, mais il est probable qu'aucun candidat ne pourra obtenir la majorité absolue, et que l'Assemblée nationale sera appelée, par la Constitution, à faire un choix entre les cinq candidats placés en tête de la liste. Dans ce cas, la majorité écrasante obtenue samedi par M. Cavaignac à l'Assemblée nationale, semble indiquer de quel côté penchera son vote définitif pour l'élection du président.

— On se rappelle la lettre écrite par Mgr Fayet au sujet de la candidature du général Cavaignac, et de la protestation qui fut faite par l'évêque de Langres contre cette présentation de candidature faite au nom des membres du clergé de l'Assemblée nationale.

Chose étrange ! M. l'évêque de Langres avait été, à ce qu'il paraît, le plus chaud partisan de la candidature de M. Cavaignac. C'est au moins ce que nous apprend la correspondance suivante publiée par l'Union Orléanaise.

Lettre de M. l'évêque de Montauban à M. l'évêque d'Orléans. Montauban, le 20 novembre 1848.

Monseigneur, Que se passe-t-il donc entre les évêques et les ecclésiastiques qui font partie de l'Assemblée nationale, puisque vous écrivez à tous vos collègues qu'ils sont unanimes à désirer l'élection du général Cavaignac, et que les journaux publient des réclamations à ce sujet de la part de M. de Langres et d'autres.

Sur votre lettre, j'ai cru, monseigneur, deux choses, et qu'en effet l'opinion des ecclésiastiques de l'Assemblée, sur ce sujet, était unanime, et qu'on vous avait confié le soin de nous en informer officieusement. Mais, d'après la lettre de M. de Langres, ni l'un ni l'autre ne serait vrai.

Vous comprenez, monseigneur, dans quelle fausse position cela nous met et les fausses démarches dans lesquelles il peut nous engager. Il est nécessaire, ce me semble, que des explications soient franchement et publiquement données, ou bien je n'hésiterai pas à les demander moi-même par la voie des journaux.

Agréez, monseigneur, l'assurance de mon respectueux dévouement.

A.-N., évêque de Montauban.

Réponse de M. l'évêque d'Orléans à M. l'évêque de Montauban. Orléans, le 24 novembre.

Monseigneur, Ce n'est pas sans une extrême répugnance que je réponds aux pressantes interpellations que vous me faites l'honneur de m'adresser.

Mon intention était de garder le silence et de laisser le public juge de ma lettre confidentielle à plusieurs évêques, et des singulières attaques qui ont suivi son indiscrète publication.

Vous me forcez de m'expliquer, monseigneur, je vais vous obéir ; mes explications seront aussi courtes que péremptoires.

Dans une réunion des ecclésiastiques de l'Assemblée, il a été question de la candidature à la présidence de la République. M. l'évêque de Langres a appuyé comme moi, autant que moi,

car ce plus de talent que moi, la candidature du général Cavaignac, d'exclusion de tout autre. Ce fait serait attesté, au besoin, par tous les membres présents à la réunion, sans en excepter un seul.

Un ou deux de nos honorables collègues ont témoigné le désir de s'abstenir, par des motifs tirés de leur position particulière. La candidature proposée n'a donc été directement combattue par personne, et j'ai pu dire, avec vérité, qu'elle répondait à notre sentiment unanime.

Pas un seul mot de ma lettre ne fait entendre, de près ou de loin, que l'on m'avait confié le soin de vous informer de notre manière de voir. Je n'avais besoin de la mission de personne pour donner connaissance à nos vénérables collègues d'un simple fait politique, sans y ajouter ni réflexion ni commentaire d'aucune sorte.

Je n'ai fait que cela.

Si d'injustes insinuations ont été jetées dans les journaux, ce n'est pas ma faute; à chacun sa responsabilité.

Agréez, monseigneur, l'assurance de mon respectueux dévouement.

J.-J., évêque d'Orléans.

Désistement de M. de Lamartine.

S'il faut en croire le bruit qui court et les journaux de Paris, M. de Lamartine ne tarderait pas à se désister de sa candidature en faveur du général Cavaignac.

Le *Crédit*, journal semi-officiel, va même plus loin et il prétend que M. de Lamartine aurait donné cette assurance de vive voix au général.

Un pareil acte de dévouement ne nous étonne point de la part de M. de Lamartine. Nous n'attendions pas moins de son âme généreuse et grande, et quoique son désistement ne soit point encore officiel, les lignes suivantes que nous empruntons au *Bien Public*, journal rédigé sous sa dictée, semblent préparer l'opinion à cette grave détermination, acte patriotique et glorieux, noble exemple d'abnégation dont la France tiendra compte et que récompensera l'avenir.

« Maintenant, en ce qui concerne notre candidat de préférence, M. de Lamartine, nous craignons de le blesser en faisant autre chose que de le nommer. Il vient de le dire et de le répéter, en termes assez explicites, à cette population plus intime qui se pressait autour de lui, dans son département, et qui le conjurait de faire un manifeste de candidature : « Mon nom est un manifeste; ma vie est un programme; mon pays fera ce qu'il voudra, mais je ne ferai rien moi-même, pour moi-même. Je redoute la candidature. Je mentirais à moi-même et au peuple; je tenterais Dieu, si je disais que je la désire. Je connais trop les difficultés. Je ne me sens pas assez fort de la confiance publique qui ne m'est pas suffisamment revenue. J'ai dépensé en six mois, pour conquérir la République et pour la régulariser, quinze ans de popularité. Ce trésor ne se récupère pas en un jour; attendez qu'elle revienne, acte par acte, pensée par pensée. Quand je me sentirai fort, je vous dirai : Disposez de ma force. Aujourd'hui, je me sens faible, et je vous dis avec conscience : Ne m'exposez pas aux tempêtes; et cependant je ne me retirerai pas mon nom, s'il vous paraît utile de le laisser dans l'urne encore mystérieuse du scrutin; un bon citoyen ne doit rien enlever à son pays, pas même son nom. Si je ne suis pas désigné, je me réjouirai; si je suis désigné, je me dévouerai. »

« Nous croyons bien traduire la pensée de M. de Lamartine, en analysant ainsi ses derniers discours et ses dernières conversations. Elles suffisent, selon nous, pour donner un démenti formel à ceux qui l'accusent d'ambition, ou à ceux qui l'accuseraient de désertion. M. de Lamartine fait des vœux contre lui-même, cela est vrai; mais M. de Lamartine accepterait, si la présidence lui était imposée comme un devoir de plus, cela est vrai aussi.

« Quant à nous, les délicatesses, les abnégations et les modesties d'un illustre ami ne nous engagent pas, et nous dirons au pays, jusqu'à la dernière heure du scrutin : Craignez l'inconnu, dans Bonaparte. Sauvez, si vous le croyez, le présent, avec Cavaignac. Récompensez le passé et préparez l'avenir avec Lamartine. »

Statistique.

L'Alsace votera pour Cavaignac.

Toute la députation du Haut-Rhin s'est prononcée pour lui, dans une lettre signée.

En Franche-Comté, excepté les vingt mille voix vendéennes qui ont porté MM. Montalembert et Baraguay-d'Hillier, les paysans suivront les conseils d'A. Demesmay et de l'agriculteur Tanchard, deux représentants en qui ils ont toute confiance, et qui voteront pour Cavaignac.

Le Béarn fait scission avec la Guyenne. Tous ses députés sont pour le général.

Il en est de même du Dauphiné, des Flandres et surtout de Marseille, qui est toute à Cavaignac.

En Bretagne, L. Napoléon l'emportera, excepté dans le Finistère, qui écoutera docilement la voix de son évêque et de son clergé favorables au général.

Malgré l'élection de la Moselle, la Lorraine est plutôt hostile que bienveillante au prince.

Si nous étudions la physionomie électorale de notre département, nous y trouvons les plus grandes chances en faveur de notre candidat.

La réunion des délégués des sections municipales de Lyon et des communes suburbaines, assemblées aujourd'hui dans la salle du quai de Retz, a adopté la candidature du général Cavaignac pour la présidence de la République, à 81 voix sur 89 votants. Sept voix ont été données à Louis-Napoléon Bonaparte. Les délégués des sections dans lesquelles il a été fait des scrutins préparatoires, ont annoncé que partout la candidature du général Cavaignac a été adoptée à la presque unanimité. Le même jour, la réunion des délégués des cantons ruraux du département avait eu lieu dans le même local, et avait adopté la même candidature à une grande majorité. Plusieurs délégués, qui n'ont pu se rendre à l'assemblée, ont écrit que l'opinion de leurs cantons, en faveur du général, n'était nullement douteuse.

Il est bon, en outre, de faire remarquer que cette assemblée de délégués est la même qui a fait triompher dernièrement la candidature de M. Rivet. Elle représente donc l'opinion des campagnes sur lesquelles le prince semble tant

compter.

Quant à la masse ouvrière, si elle ne vote pas pour Cavaignac, elle ne votera pas non plus pour le prince, et l'on sait que ses 40,000 voix sont acquises à Raspail et à Ledru-Rollin.

Assemblée Nationale.

Suite et fin de la séance du 28 novembre.

L'Assemblée discute le budget du ministère de la guerre. Les chapitres 9 à 52 sont adoptés. La séance est levée à six heures.

COURRIER DU MATIN.

Correspondance particulière de LA LIBERTÉ.

Séance du 29 novembre. — Présidence du citoyen CORBON.

Le cit. JOLY : Je viens, au nom des réfugiés espagnols, faire entendre à cette tribune des plaintes que soulèvent, de leur part, l'état des relations diplomatiques entre la France et le gouvernement de Narvaez.

Après la révolution de Février, le gouvernement de la reine d'Espagne avait envoyé à Berlin le général Zarco del Valle, pour offrir au roi de Prusse le concours de l'Espagne, au cas, alors probable, d'une coalition contre la France. Cet ambassadeur était à Paris, en route pour l'Allemagne, quand il apprit la révolution prussienne. On n'en persista pas moins à l'envoyer à sa destination, sous le prétexte d'une mission militaire, et il obtint du roi de Prusse la reconnaissance depuis si longtemps attendue du gouvernement de la reine Isabelle.

Ces procédés devaient créer une certaine disposition hostile entre les gouvernements de Madrid et de Paris. C'est ce qui arriva d'abord; mais, depuis peu, l'entente cordiale s'est rétablie entre les deux cabinets. Le sieur Quetier-Labrière, ancien agent du cabinet du 1^{er} mars, a été envoyé à la frontière des Pyrénées avec une mission qu'il avait déjà exercée sous M. Thiers. L'orateur reproche à cet agent d'exercer la police au profit de la reine d'Espagne, non pas seulement sur le territoire français, mais encore sur le territoire espagnol; il cite à l'appui de son dire les journaux officiels de Madrid.

Il demande également compte au ministère de l'arrestation de 69 réfractaires, qui se sont révoltés en mer contre l'équipage qui les transportait à la Havane. Retenus pendant deux mois à bord du navire, ces malheureux ont été décimés par la maladie; et, en définitive, un bâtiment de guerre espagnol est venu les enlever dans la rade de Pauillac et les a ramenés à Santander.

Le cit. BASTIDE professe l'opinion que la France n'a point à faire de politique en Espagne. Il pense que, depuis Louis XIV jusqu'à M. Guizot, on a eu le tort de faire perpétuellement de l'intrigue de l'autre côté des Pyrénées. La politique de la France, c'est de vouloir que l'Espagne soit libre et indépendante aussi bien de la France que du reste de l'Europe. (Très-bien!)

Le cit. DUBAURE se borne à résumer en un seul mot la position de la France avec l'Espagne. Nous sommes en paix avec l'Espagne, et il est de principe de droit des gens que nous ne pouvons souffrir sur nos frontières qu'on prépare des projets de guerre civile et une invasion.

Si, de l'autre côté des Pyrénées, on préparait une invasion contre nous, nous demanderions à l'Espagne de l'empêcher, et nous devons faire pour elle ce qu'elle ferait pour nous.

Le cit. DUBAURE lit des dépêches, animées exactement du même esprit, et qui ont été écrites par le citoyen Ledru-Rollin. (On rit.)

Le cit. DUBAURE explique par quel intérêt les journaux ministériels de Madrid ont pu exagérer les services rendus par l'inspecteur-général de police du gouvernement français à la frontière d'Espagne. C'était un moyen d'effrayer les réfugiés en faisant sonner bien haut le concours que la France prêtait à l'Espagne contre les réfugiés.

Le cit. ministre lit les instructions qu'il a pour son compte adressées à cet agent. (La lecture de celle de ces instructions, qui est datée du 19 novembre, est vivement applaudie.)

L'orateur aborde les faits cités à propos de l'arrestation de M. Escosura. M. Escosura était interné dans la Haute-Marne; le gouvernement n'a fait qu'user de son droit en l'obligeant à quitter Perpignan. Quant à sa détention au secret et aux circonstances aggravantes qui l'auraient accompagnée, elles sont inexacts.

Quant aux papiers, je ne peux que confirmer, dit le cit. Dufaure, ce qui a été dit déjà par le cit. Bastide. Ces papiers, je le répète, n'ont été communiqués à personne, nous les avons encore entre nos mains.

Le troisième fait est relatif à l'affaire de Pauillac. Il est vrai qu'une goëlette espagnole conduisant à la Havane 69 déserteurs et réfractaires, individus étrangers à toute politique, ces passagers contraignirent le capitaine de les conduire dans la baie de Biscaye. Arrivés à Pauillac, le capitaine de la goëlette adressa au stationnaire une protestation contre la violence dont il était l'objet.

En l'absence même de cette protestation, le commandant de la station n'aurait pu, en raison des lois sanitaires, les admettre à descendre à terre. Le consul espagnol fut informé de l'affaire par le capitaine, qui fut averti qu'un bâtiment de guerre espagnol devait venir lui prêter assistance et le protéger dans son retour à Santander.

Toutefois, le ministre de l'intérieur, informé de cette situation, ne crut pas devoir autoriser sans examen ce qu'il regardait comme une sorte d'extradition. Il en écrivit au préfet de la Gironde; mais ses ordres arrivèrent trop tard pour être exécutés.

Je suppose que l'Assemblée ne garde aucun doute sur la sincérité de ces deux lettres. (Non! non!) Le capitaine qui réclamait le droit de repartir avec ses passagers était sous le pavillon espagnol, et n'avait point quitté ce pavillon. Nous n'avions donc en réalité aucun droit de le retenir.

Le ministre expose les difficultés et les embarras sans nombre que donne à l'administration la surveillance des réfugiés espagnols : les départements frontiers, par sympathie et par intérêt aussi, se prêtent difficilement à seconder cette surveillance, et si parfois, dit-on, nos agents ont mis un peu trop de zèle dans l'exercice de leurs fonctions, je ne crains pas de dire qu'ils n'y ont pas mis d'inhumanité.

Ne décourageons pas trop, citoyens, le zèle de nos agents, ou bien il arriverait bientôt que, tout le long des Pyrénées, les réfugiés espagnols seraient bientôt plus maîtres que nous.

Le cit. SÉNAUD donne quelques explications sur la part qu'il a prise aux faits articulés par le cit. Joly.

L'Assemblée passe ensuite à l'ordre du jour.

Le cit. CARRÉUX dépose sur le bureau de l'Assemblée le rapport sur le projet de décret relatif à la responsabilité du président de la république et de ses agents. La discussion du

projet aura lieu lundi prochain.

La discussion du budget rectifié de 1848 est reprise. Le cit. Lacrosse a la parole sur le budget de la marine. Il est quatre heures et demie.

PARIS, 29 novembre 1848.

Correspondances particulières de LA LIBERTÉ.

Il existe depuis quelque temps un conflit des plus graves entre l'administration des postes et les diverses compagnies de chemins de fer. Par suite d'omissions inexplicables dans la rédaction des premiers traités de concession, la poste s'est trouvée, pour le transport de ses dépêches, livrée à la merci des compagnies, qui l'ont impitoyablement rançonnée; et il est arrivé que même dans les concessions postérieures, les affaires de l'Etat ont toujours été faites de telle façon que le service des dépêches par les chemins de fer, service qui n'ajoute pas un sou aux frais des convois, coûte cependant à l'Etat quelque chose comme six à sept millions de francs. Cette espèce d'extorsion a lieu surtout au moyen de ce qu'on appelle les convois spéciaux, convois qui sont censés organisés pour l'usage exclusif des malles, dont la poste fait tous les frais, et qui cependant sont en général les plus productifs pour les compagnies.

On assure qu'il serait question d'une enquête administrative pour remonter à l'origine des traités qu'il est question de briser, et qui sont tellement onéreux pour le trésor qu'on admet difficilement qu'ils aient pu être acceptés en connaissance de cause par les administrations qui les ont signés.

— Quand nous voterions tous d'ensemble pour M. Ledru-Rollin, nous n'en ferions pas moins les affaires du général Cavaignac, puisque nous ne ferions que hausser le chiffre de la majorité absolue, et par conséquent rendre plus difficile la nomination de Louis-Bonaparte, sans donner la moindre chance à M. Ledru-Rollin. Qu'on veuille bien réfléchir à ce petit calcul. Le département de la Côte-d'Or est, après celui de la Haute-Garonne, l'un des mieux disposés en faveur de M. Ledru-Rollin. Or, d'après les renseignements positifs que nous avons obtenus sur l'état de l'opinion en Bourgogne, le nombre de voix acquises à M. Ledru-Rollin dans ce département peut s'élever à 5 ou 6,000. Prenons pour moyenne, par département, 4,000, cela fera un total, pour les 86 départements, de 344,000; mettons, si l'on veut, 400,000.

Le socialisme, de son côté, qui ne compte guère de partisans un peu nombreux qu'à Paris, Lyon, Limoges, qui recueillera en outre quelques voix clairsemées dans d'autres provinces, le socialisme n'arrivera pas à 300,000. En tout, 700,000 voix, pour lesquelles on nous demande une conciliation inutile, et d'ailleurs impossible!

(Le Peuple, journal du citoyen Proudhon.)

— Une lettre que publie le journal le *Peuple* déclare d'ailleurs que, « depuis deux jours, la nomination du chef actuel du pouvoir exécutif à la présidence paraît assurée. »

— Hier au soir, les maires de Paris et environ douze mille gardes nationaux de toutes les légions se sont rendus à l'hôtel de la rue de Varennes, dont les salons ont été encombrés au point que le président du conseil a dû, pour répondre à cet empressement, sortir de l'hôtel et parcourir les rangs serrés de la garde nationale, qui occupait en colonne la cour, la rue de Varennes et une partie de la rue du Bac. Le général a été accueilli dans cette visite par des témoignages non équivoques d'estime pour lui et de dévouement à la République.

— Un de nos amis, un Romain, nous écrivait au mois de juillet dernier, au sortir d'une longue et paternelle audience que lui avait accordée N. S. P. le Pape :

« Le Souverain-Pontife m'a dit : « Il y aura bientôt des jours si affreux qu'il faudra tenir toutes ses fenêtres fermées pour échapper à la mort. Mais, a-t-il ajouté, ces jours seront de courte durée. »

La mort de Mgr Palma, tué à la fenêtre du Quirinal, nous a rappelé ces paroles, et nous avons la confiance que ce présage, en quelque sorte prophétique, se réalisera tout entier.

— Un journal annonce la nomination de M. l'abbé Deguerri, curé de Saint-Eustache, à la paroisse de la Madeleine. Le clergé et le peuple de Paris ont donné à M. Deguerri plus de 60,000 suffrages aux premières élections.

— Les différents Moniteurs napoléoniens publient la note suivante :

« Louis-Napoléon Bonaparte, allant coucher tous les soirs à la campagne, ne recevra plus les mercredis soir. »

— On lit dans le *Publicateur des Côtes-du-Nord* :

« Hier, six insurgés destinés à la transportation, ont passé à Saint-Brieux, venant de Brest et se rendant à Paris comme inculpés dans l'assassinat du général Bréa et de son aide-de-camp. Ils ont couché à la maison d'arrêt pour continuer à être conduits de brigade en brigade, et attachés deux à deux jusqu'à Paris. Parmi eux se trouve un très-bel homme, bijoutier à Belleville et qui occupait le grade de capitaine. Il portait encore sur lui la tunique de son grade. »

— On va affecter à l'Assemblée nationale un local spécial qui s'appellera *Galerie des Présidents*. Cette galerie contiendra les portraits des Présidents de nos assemblées délibérantes.

— Il est certain que c'est à la sollicitation pressante de M. d'Harcourt que le pape a nommé le ministre Mammiani. En prenant sur lui de donner ce conseil au Saint-Père, M. d'Harcourt a engagé sa parole que la République française viendrait à son secours.

— On parle d'une lettre pastorale des évêques qui serait lue dimanche au prône de toutes les églises de France, pour annoncer aux fidèles l'assistance aussi prompt qu'énergique prêtée par le Gouvernement au Saint-Père, à la suite des derniers événements de Rome.

— L'Opinion, journal du Gers, contient un article de cinq colonnes en faveur de la candidature de M. Louis Bonaparte, signé Gragnier de Cassagnac.

Quelle garantie pour la France que l'appui du rédacteur de l'Époque!

— Aussitôt la réception des dépêches de notre ambassadeur à Rome, M. Bastide, ministres des affaires étrangères, a eu avec M. de Normanby une longue conférence, à la suite de laquelle le conseil des ministres a décidé l'envoi à Rome de M. de Corcelle, et l'embarquement d'une brigade pour Civita-Vecchia.

— On dit que les voies de faits qui ont eu lieu dernièrement entre deux représentants vont donner matière à une plainte judiciaire.

Portefeuille financier.

La position de la place a beaucoup contribué aux variations de la rente pendant la bourse d'aujourd'hui. Une lutte très-vive s'était établie pour fixer demain le prix de la réponse des primes. Les premiers cours avaient été en forte hausse. On est retombé assez rapidement. Mais à partir de deux heures, les prix se sont raffermis de nouveau.

La rente 3 p. 0/0, fermée hier à 42 65, a ouvert à 42 90; elle a varié de 42 90 à 42 80, elle reste à 42 80.

La rente 5 p. 0/0, qui était hier à 65 10, a ouvert à 65 75; elle a varié de 65 75 à 65 30, elle ferme à 65 35.

L'emprunt de 1848 a fait 65 35 et 65 25.

Les actions de la Banque de France ont fait 1355 et 1347 50, et elles restent à 1347 50; les obligations de la ville ont monté de 5 fr. à 1130; le canal de Bourgogne, de 7 50 à 657 50; la Vieille-Montagne était à 1975.

EXTERIEUR.

Autriche. — La Diète a repris ses séances à Kremsier, le 22, jour fixé par l'ordonnance de prorogation de l'empereur. Les députés se sont placés comme précédemment à Vienne: ainsi les Polonais et les ultra-Allemands siègent à gauche, et les Tchèques à droite. Le ministre Stadion n'a paru à la séance que quelques minutes; mais les ministres Bach et Kraus y sont restés plus longtemps.

On a procédé à l'élection du président: 248 membres ont pris part au scrutin; M. Strobach a obtenu 122 voix, et M. Smolka 121. Aucun des deux candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, on a procédé à un nouveau tour de scrutin. Nombre des votants: 255: M. Smolka obtient 131 voix, M. Strobach 124; M. Smolka est donc réélu président. Ce résultat a surpris.

On a procédé à l'élection des vice-présidents. M. Meyer a été élu premier vice-président, par 124 voix; M. Lossner, de Salzbourg, second président, par 130 voix. Ainsi, la présidence de la Diète de l'Autriche se compose donc d'un Polonais, d'un Morave et d'un Allemand. Les Tchèques ont complètement échoué.

Le député Schuselka a prononcé un discours, dans lequel il a rapporté les derniers événements de la Diète à Vienne. Il a dit, entre autres, que l'Assemblée, toujours en nombre, a protesté au manège de Vienne contre sa translation, et qu'on n'a pas daigné lui répondre.

Prusse. — Les nouvelles de Berlin sont du 25. A Brandebourg, tout se préparait aussi pour la réunion de l'Assemblée constituante qui devait avoir lieu hier 27. Il paraissait à peu près certain que, sauf la gauche, toutes les fractions de l'Assemblée se rendraient à Brandebourg; mais on continuait à penser que si la résistance continuait contre les

vues de la couronne, celle-ci aurait recours à la dissolution.

— Des troubles graves ont eu lieu à Erfurth. Les troupes et le peuple se sont battus. Des barricades ont été élevées et ont été emportées par l'artillerie. La troupe a eu six hommes tués et sept blessés.

Etats-Unis. — L'Hibernia, arrivé lundi matin à Liverpool, a apporté des nouvelles des Etats-Unis.

L'élection du général Taylor est confirmée. Il a réuni 173 suffrages. La majorité absolue n'était que de 146.

Grèce. — L'ouverture du parlement grec a eu lieu le 9. Le roi a lu le discours d'usage.

NOUVELLES LOCALES.

Par arrêté du chef du pouvoir exécutif, a été nommé avocat général à la cour d'appel de Lyon, M. de Brix, avocat général à la cour d'appel d'Alger, en remplacement de M. Belloc, appelé à d'autres fonctions.

— On dit qu'une nouvelle brigade de l'armée des Alpes a été dirigée sur Marseille, pour renforcer, au besoin, la brigade embarquée pour Civita-Vecchia.

— Hier, en annonçant la mort d'Ibrahim-Pacha, nous avons omis de dire qu'il a succombé le vendredi 10 novembre, à une heure du matin.

— L'arrondissement de Gex vient de perdre un de ses meilleurs citoyens.

Le 18 de ce mois est décédé à Vesegnin M. Gaspard-Anthelme Routh de Varicourt, chevalier de la Légion-d'Honneur et président honoraire du tribunal civil, à l'âge de 84 ans.

— Le bateau à vapeur le *Mérovée* est entré à Marseille, venant d'Alger. Il apporte des journaux et des lettres jusqu'à la date du 23. La colonie continuait à jouir de la plus grande tranquillité.

— Voici un commencement de communication des séances du conseil général. Espérons que, petit à petit, ces messieurs se décideront à suivre la loi commune et à nous envoyer leurs procès-verbaux complets.

M. de Vauxonne, tant en son nom qu'au nom de plusieurs autres membres du conseil, croit devoir, sans retard, appeler l'attention du conseil général sur une mesure grave résultante d'un décret récent de l'Assemblée nationale, qui supprime plusieurs secrétaires généraux de préfecture, et notamment celui de la préfecture du Rhône; il estime que l'importance du département du Rhône, celle surtout de la ville de Lyon, le nombre de ses administrations et de ses établissements publics, exigent impérieusement le maintien d'un secrétaire général à la préfecture, et que la suppression de cette fonction servirait de nature à compromettre gravement la bonne administration des intérêts du département.

Il provoque, à cet égard, l'avis ainsi qu'un vœu du conseil-général, et, préalablement, il demande à connaître quelle est, à cet égard, l'opinion de M. le préfet, présent à la séance.

M. le préfet explique que, tout en s'inclinant devant la haute décision dont il s'agit, il demeure convaincu que les plaintes exprimées par le préopinant sont fondées, et qu'il s'associerait pleinement au vœu très-légitime qui serait émis par le conseil pour obtenir de l'Assemblée, en faveur du département du Rhône, une exception facile à justifier par l'importance toute exceptionnelle de ce département.

Après avoir entendu les observations de plusieurs de ses

membres et en avoir délibéré, le conseil, considérant que, soit par le chiffre élevé de sa population, soit par la gravité de ses intérêts industriels, soit par le nombre et l'importance de ses établissements publics, la ville de Lyon, seconde cité de la République, et les villes suburbaines qui forment avec elle la grande agglomération lyonnaise, placent le département du Rhône dans une position évidemment exceptionnelle;

Que, quels que soient sa capacité et son dévouement, le chef de l'administration départementale ne pourrait seul suffire à la centralisation des soins politiques, des intérêts industriels, des questions administratives du chef-lieu et de son ressort;

Qu'au moins pour les affaires de second ordre, pour celles surtout de la partie rurale de l'arrondissement de Lyon, et pour les relations nombreuses, journalières, qu'elles nécessitent avec les divers administrateurs municipaux; l'existence d'un secrétaire général est indispensable, et ne peut cesser d'une manière durable, sans compromettre gravement le service;

Que la coopération momentanée et successive de MM. les conseillers de préfecture, attachés à d'autres fonctions, ne présenterait ni cette assiduité de présence, ni cette suite de connaissances, ni cette unité de vues, première condition des rapports habituels et de la centralisation administrative;

Le conseil général, à l'unanimité, émet avec instance le vœu que, par une juste exception, l'institution nécessaire d'un secrétaire général soit accordée au département du Rhône.

M. le président invite ensuite les commissions à se retirer dans leurs bureaux respectifs.

La séance générale est fixée au vendredi 23 novembre, à midi, et ont signé tous les membres présents, après lecture faite.

Bourse de Paris du 29 novembre 1848.

Cinq pour cent, 65 35. — Dito fin courant, 65 40	— Trois pour cent, 42 80. — Dito fin courant, 42 90	— Quatre pour cent, »	Quatre canaux, »
Actions de la banque, 1350			Rentes de Naples, »
			Dettes actives d'Espagne, »
			Emprunt romain, 60 1/2
			Oblig. piémontaise, 830

CHEMINS DE FER.

Paris à Orléans.	592 50	Orléans-Vierzon	214 25
Paris à Rouen.	350 »	Montreuil à Troyes.	160 »
Rouen au Havre.	» »	Nord.	342 50
Paris à Strasbourg.	326 25	Amiens-Boulogne.	» »
Paris à Lyon.	» »	Tours à Nantes.	310 »
Avignon à Marseille.	132 50	Dieppe.	» »
Versailles, rive droite.	» »	Bordeaux à Cette.	» »
Id. rive gauche.	97 50	Lyon à Avignon.	» »
Bâle à Strasbourg.	76 25	Centre.	» »
Saint-Germain.	300 »	Paris à Sceaux.	» »
Orléans-Bordeaux.	363 75	Sceaux.	» »

CONDITION DES SOIES. — Vendredi 1^{er} décembre 1848 — Nombre de ballots entrés à la Condition 66. — Ouvrées, 57. — Grèges, 9. — Dernier numéro, 1409.

Spectacles du 1^{er} décembre 1848.

Grand-Théâtre. — Lucie de Lamermoor. — Le Dépt Amoureux.
Théâtre des Célestins. — Le Livre Noir.

Le Directeur-Gérant, JACQUOTTE.

Lyon, imp. de MOUGIN-RUSAND, rue Centrale.

Les Insertions et les Avis se reçoivent à Lyon, rue Centrale (angle de la rue Grenette).

INSERTIONS ET AVIS.

Le prix des Insertions et des Avis est fixé à 15 c. par ligne, qui se paie, comme d'usage, à l'avance.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Etude de M^e GRAND, avoué à Lyon, place des Carmes, n. 11.

VENTE

PAR EXPROPRIATION FORCÉE

DIVERS IMMEUBLES

Situés à Cailloux et à St-Martin-de-Fontaines,

Msis sur les mariés Duvières et Bourdin. Adjudication au neuf décembre 1848.

- Premier lot.
Une maison avec fenil et cour.
Mise à prix, 300 francs.
- Deuxième lot.
Une terre de trois ares soixante centiares environ.
Mise à prix, 50 fr.
- Troisième lot.
Une terre de vingt ares cinq centiares.
Mise à prix, 500 fr.
- Quatrième lot.
Une terre d'environ huit ares dix centiares.
Mise à prix, 100 fr.
- Cinquième lot.
Une terre de quinze ares trente centiares.
Mise à prix, 300 fr.
- Sixième lot.
Une terre d'environ vingt-un ares quarante centiares.
Mise à prix, 500 fr.
- Septième lot.
Une terre d'environ trente-six ares septante

- centiares.
Mise à prix, 800 fr.
- Huitième lot.
Une terre d'environ vingt-quatre ares quatre-vingt centiares.
Mise à prix, 300 fr.
- Neuvième lot.
Une terre de onze ares cinq centiares.
Mise à prix, 100 fr.
- Dixième lot.
Une terre de quarante-six ares soixante centiares.
Mise à prix, 800 fr.
- Onzième lot.
Une terre de vingt-sept ares soixante-dix centiares environ.
Mise à prix, 500 fr.
- Douzième lot.
Une terre d'environ dix-huit ares quatre-vingt centiares.
Mise à prix, 500 fr.
- Treizième lot.
Une vigne d'environ six ares quarante-centiares.
Mise à prix 100 fr.
- Quatorzième lot.
Une vigne d'environ sept ares soixante-dix centiares.
Mise à prix 100 fr.
- Il y aura enchère générale.
Pour plus amples renseignements, s'adresser à M^e Grand, avoué.
Pour extrait :
Signé : F. GRAND.

AVIS.

Une JEUNE DAME désirerait un emploi de dame de compagnie; elle donnerait tous les renseignements désirables. S'adresser au bureau du journal.

ANNONCES.

PRIX FIXE.

Qualité supérieure, Chaussure d'enfant de tout âge.

COTTAZ & C^{ie}.

BAISSE DE PRIX.

MAISON DE GROS ET DÉTAIL.

Grande Fabrique de Chaussure lyonnaise,

Rue de l'Arbre-Sec, 32, à Lyon, dans la cour.

Bottines lasting noir, en soulier avec chevilles	5 f. 90 c.	Bottines grises claquées vernies tout au tour	4 »
Bottines lasting noir, en escarpin	5 90	Bottines grises à bout vernis	5 30
Bottines lasting en couleurs claquées vernies	6 90	Socques en cuir à bout	5 »
Bottines satin anglais, claquées tour au tour	4 50	Socques en cuir à claqué	5 50
Bottines satin anglais, à bout vernis	4 »	Bottes fortes	16 »
		Bottes fines	16 »
		Remontage	12 »
		Bottes vernies	22 »

Bottes de commande en 12 heures; Bottines en 7 heures.

NOTA. Le sieur COTTAZ prévient ses nombreux clients qu'il vient de prendre association avec un fabricant de cuir, tige et peau, pouvant obtenir les marchandises moitié meilleur marché et premier choix, ce qui lui permettra de livrer les Bottes et Bottines aux prix indiqués ci-dessus et en bonne qualité, sans préjudice à la couture qui sera tout aussi solide que si c'était dans un prix plus élevé.



A LA VILLE D'ELBEUF

Rue Centrale, 19.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

ET DE COMMANDES;

HAUTES NOUVEAUTES DE PARIS.

